



La Mauritanie doit libérer immédiatement les militants anti-esclavagistes et défenseurs des droits humains condamnés

Déclaration Publique : AFR 38/001/2015
17 février 2015

Le 15 janvier 2015, le tribunal de la ville de Rosso, dans le sud de la Mauritanie, a condamné à deux ans de prison trois militants anti-esclavagistes et défenseurs des droits humains pour appartenance et administration d'une organisation non reconnue, participation à un rassemblement non autorisé et offense à la force publique.

Brahim Bilal Ramdane, Djiby Sow et Biram Dah Abeid ancien candidat à la présidence de la république et président de l'organisation anti-esclavagiste Initiative pour la résurgence du mouvement abolitionniste en Mauritanie (IRA) ont été arrêtés le 11 novembre 2014 alors qu'ils menaient une campagne pacifique contre la pratique de l'esclavage et sensibilisaient la population au sujet du droit à la terre des descendants d'esclaves.

La pratique de l'esclavage se perpétue en Mauritanie. Des organisations dont SOS Esclaves et l'IRA dénoncent régulièrement des cas d'esclavage. De plus, beaucoup de descendants d'esclaves continuent de travailler sur des terres sans aucun droit et sont contraints de donner une partie de leurs récoltes à leurs maîtres traditionnels.

L'esclavage a été officiellement aboli en Mauritanie en 1981, et depuis 2007, sa pratique est reconnue comme un crime par le droit national. Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), auquel la Mauritanie est partie, proscrit l'esclavage également. Cependant, depuis 2010, au moins 32 cas d'esclavage ont été présentés au procureur, mais la plupart sont soumis à de longs délais. En 2011, le seul propriétaire d'esclave poursuivi en justice pour crime de pratiques esclavagistes sur un mineur a été condamné à deux ans de prison. Après seulement quelques mois en prison, l'inculpé a bénéficié de la liberté provisoire en attendant le procès en appel, mais cet appel n'a jamais eu lieu et il reste en liberté à ce jour.

Les autorités mauritaniennes restreignent fréquemment la liberté d'expression des défenseurs de droits humains et de ces organisations de défense des droits humains qui mènent campagne contre cette pratique. Pourtant, l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, auquel la Mauritanie est partie, protège la liberté d'expression, qui englobe la « liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce ». La condamnation des défenseurs de droits humains pour les activités de sensibilisation au sujet de l'esclavage foncier va également à l'encontre des engagements du gouvernement dans sa feuille de route pour la lutte contre les séquelles de l'esclavage, adoptée en mars 2014, notamment de « créer les conditions favorables à l'égal accès à la propriété foncière ».

Les organisations signataires estiment que Brahim Bilal Ramdane, Djiby Sow et Biram Dah Abeid sont des prisonniers d'opinion, détenus uniquement en raison de leurs activités pacifiques visant à lutter contre l'esclavage.

Nous demandons aux autorités mauritaniennes de libérer immédiatement et sans condition les défenseurs de droits humains anti-esclavagistes condamnés et détenus arbitrairement en violation des lois mauritaniennes et des instruments internationaux ratifiés par la Mauritanie.

LISTE DES ORGANISATIONS SIGNATAIRES :

Action des Chrétiens pour l'abolition de la Torture (ACATBF) – Burkina Faso ; Action des Chrétiens pour l'abolition de la Torture (ACAT) – France ; Africivistes– Sénégal ; Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme – France ; Association des Femmes Chefs de Famille-Mauritanie ; Association Mauritanienne Droits de l'Homme – Mauritanie ; Association SEMFILMS- Burkina Faso ; Association des victimes de la torture au Togo- Togo ; Amnesty International ; Anti Slavery International- Royaume Uni ; Balai Citoyen- Burkina Faso ; Centre d'information et de formation en matière des droits humains en Afrique ; Comité National pour la Mémoire et l'Histoire de l'Esclavage- France ; Comité de Solidarité avec les Victimes des Violations des Droits Humains – Mauritanie ; Forum des Organisations Nationales des Droits de l'Homme en Mauritanie - Mauritanie ; Free the Slaves- États-Unis ; Front Line Defenders – Irlande ; Human Rights defender, Writer and academic ; IRA – Mauritanie ; IRA – États-Unis ; Institute for Human Rights and Development in Africa-Gambie ; International Trade Union Confederation ; Ligue pour la Défense de la Justice et de la Liberté – Burkina Faso ; Minority Rights Group International- Royaume Uni ; Mouvement burkinabè des droits humains et des peuples – Burkina Faso ; Mouvement Y en a Marre-Sénégal ; Quilliam Foundation- Royaume Uni ; Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme – Sénégal ; SOS-Esclaves- Mauritanie ; Society for Threatened Peoples- Allemagne ; The Abolition Institute –États-Unis ; The Unrepresented Nations and Peoples Organization Walk Free- La Haye